

Électricité, marché intérieur: production à partir de sources d'énergie renouvelables, SER

2000/0116(COD) - 04/07/2001 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant le rapport de Mme Metchild ROTHE (PSE, D), le Parlement européen a approuvé la position commune sous réserve d'amendements proposés par la commission au fond visant à rendre les objectifs de la directive plus contraignants (se reporter au résumé précédent). Le Parlement a notamment adopté un amendement stipulant que si les États membres n'ont pas accompli de progrès pour atteindre leurs objectifs indicatifs nationaux, la Commission devra présenter des propositions pouvant comporter des objectifs obligatoires.